

RAPPORT FINANCIER 2023

©Alexandre Sattler - France Parrainages



france-parrainages.org



“Un lien qui transforme la vie”

SOMMAIRE

LE MOT DE LA TRÉSORIÈRE	03
PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ANNÉE 2023	05
LE COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2023	07
• Compte de Résultat par Origine et Destination	07
• Commentaires sur le Compte de Résultat par Origine et Destination	09
LES COMPTES DE L'ANNÉE 2023	14
• Bilan et compte de résultat	15
• Annexes des comptes	21
LES RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	39



Les activités de France Parrainages se sont bien développées en 2023. Voici quelques faits marquants :

À l'international :

- 756 nouveaux parrainages ;
- 694 parrainages upgradés ou remplacés.

En France :

- 202 nouveaux parrainages en France ;
- 1 nouvelle antenne dans la Seine-et-Marne ;
- 1 convention signée en novembre 2023 pour ouvrir une antenne dans le Puy-de-Dôme début 2024
- Des subventions départementales et gouvernementales en augmentation ;
- 10 nouveaux partenariats financiers (8 mécènes et 2 conseils départementaux) ;
- La diffusion pour la première fois depuis l'existence de France Parrainages d'une campagne institutionnelle.

Cette année 2023 fut très fructueuse pour France Parrainages et cela grâce à l'engagement constant et soutenu de ses collaborateurs, de ses marraines et parrains, de ses bénévoles, de ses donateurs, de ses mécènes, de ses financeurs publics. Nous vous remercions chaleureusement de votre engagement pour la cause des enfants ; grâce à vous 17 909 enfants et jeunes ont bénéficié des différents programmes de France Parrainages en France et dans le monde.

Voici en synthèse ce qu'il faut retenir pour France Parrainages en quelques chiffres pour l'année 2023 :

- 6,6 millions d'euros de produits collectés ;
- Près de 367 000 heures de bénévolat valorisées à 6,2 millions d'euros ;
- 62,2% des produits collectés proviennent de la générosité du public, 28,2% sont des subventions publiques et 9,6% proviennent du mécénat ;
- 79,8% des dépenses sont consacrées aux missions sociales, 12,7% aux frais de recherche de fonds, 7,4% aux frais de fonctionnement de l'organisme ;
- Un résultat positif de 449 k€ ;
- Une trésorerie nette¹ positive de près de 2,6 millions d'euros à la fin de l'année.

Les produits collectés sont en croissance de +7,6% en 2023. Cette croissance provient essentiellement de l'augmentation de la générosité du public et des contributions financières sans contrepartie et à une légère hausse des subventions publiques.

En ce qui concerne les charges, elles augmentent de +8%. Cette hausse des charges provient pour la moitié de l'augmentation des dépenses liées au parrainage en France et à l'étranger. L'autre moitié de l'augmentation provenant des frais de recherche de fonds qui sont en légère augmentation de +0,9%, de même pour les frais de gestion pour +0,8% et les reports des fonds dédiés pour +1,7%.

Ainsi, les produits moins les charges génèrent un excédent de 449 k€. Cela permet de consolider le retour à une situation positive pour la quatrième année consécutive et de continuer à constituer nos réserves. Elles s'élèveront à 1 469 k€ après affectation de l'excédent de l'année.

L'année 2024, tout en continuant de maîtriser nos coûts, sera une année de développement tant en France qu'à l'international.

Vous trouverez plus de détails dans le présent rapport financier et nous sommes bien entendu à votre disposition pour répondre à toute question que la lecture de ce document pourrait faire naître.

Encore un immense merci à toutes et tous, marraines, parrains, bénévoles, donateurs, mécènes, financeurs publics et bien sûr collaborateurs de France Parrainages, pour ce que vous avez réalisé en 2023. Nous espérons pouvoir continuer à bénéficier de votre soutien et votre engagement en 2024 et au-delà !



Magalie Nay
Trésorière de France Parrainages

(1) Disponibilités et placements bancaires, valeurs mobilières de placements moins les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit



©Alexandre Sattler - France Parrainages

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2023

À L'INTERNATIONAL

17 134
ENFANTS ET JEUNES
AIDÉS EN 2023
dont **9 158** enfants qui ont
bénéficié d'un parrainage individuel

40
PARTENAIRES
LOCAUX
dans le monde

171
CENTRES
DE PARRAINAGE
à l'international
situés dans 15 pays à fin 2023

EN FRANCE

781
PARRAINAGES ACCOMPAGNÉS
par France Parrainages en 2023
1 105 en prenant en compte les associations
partenaires membres du réseau France Parrainages⁽²⁾

11
ANTENNES
DE PARRAINAGE
de proximité en France à fin 2023
(Ardennes, Ille-et-Vilaine, Moselle, Nord, Pas-
de-Calais, Picardie, Seine-Saint-Denis, Val-
de-Marne, Meuse, Gironde et Seine-et-Marne)

7
ASSOCIATIONS
PARTENAIRES⁽²⁾,
membres du réseau France Parrainages
et situées dans les Bouches-du-
Rhône, en Charente-Maritime, en
Haute-Loire, en Rhône-Alpes, dans
les Vosges, en Vendée et dans le Var

(2) Les associations partenaires sont indépendantes de France Parrainages.

Près de **70** BÉNÉVOLES RÉGULIERS
et plus de **1 000** PARRAINS ET
MARRAINES DE PROXIMITÉ
qui ont consacré plus de **367 000 heures**
de bénévolat à l'association en 2023

43 salariés à fin 2023

6,6 M€
DE PRODUITS COLLECTÉS EN 2023 ⁽³⁾

62,2%
liés à la
générosité
du public

28,2%
provenant de
subventions
publiques

9,6%
issus du
mécénat privé

79,8% ⁽⁴⁾
DES DÉPENSES AFFECTÉES
AUX MISSIONS SOCIALES

12,7% ⁽⁴⁾
DES DÉPENSES AFFECTÉES
aux frais de recherche de fonds

7,4% ⁽⁴⁾
DES DÉPENSES AFFECTÉES
aux frais de fonctionnement et à
l'impôt sur les placements financiers

⁽³⁾ Total des produits hors reprises sur provisions et dépréciations et utilisations des fonds dédiés antérieurs.

⁽⁴⁾ Total des charges hors dotations aux provisions et aux dépréciations et reports en fonds dédiés de l'exercice.

LE COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2023

Produits et charges par origine et destination en K€	2023		2022	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
Produits par origines				
1. Produits liés à la générosité du public	4,077.238	4,077.238	3,639.150	3,639.150
1.1 Cotisations sans contrepartie	81.097	81.097	80.364	80.364
1.2 Dons, legs et mécénat	3,993.932	3,993.932	3,551.388	3,551.388
Dons manuels	3,594.957	3,594.957	3,484.334	3,484.334
Legs, donations et assurances-vie	222.301	222.301	67.054	67.054
Mécénat	176.674	176.674	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	2.209	2.209	7.399	7.399
2. Produits non liés à la générosité du public	626.748		383.529	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		175.210	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	584.577		164.796	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	42.171		43.523	
3. Subventions et autres concours publics	1,847.245		1,746.723	
4. Reprises sur provisions et dépréciations	7.117	-	35.991	-
5. Utilisations des fonds dédiés antérieurs	1,078.712	859.785	1,294.713	734.886
TOTAL	7,637.060	4,937.023	7,100.106	4,374.036
Charges par destinations				
1. Missions sociales	4,997.878	3,178.400	4,709.799	3,065.475
1.1 Réalisées en France	1,878.627	59.148	1,710.655	66.331
Actions réalisées par l'organisme	1,878.627	59.148	1,710.655	66.331
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	3,119.252	3,119.252	2,999.144	2,999.144
Actions réalisées par l'organisme	568.328	568.328	459.278	459.278
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	2,550.923	2,550.923	2,539.866	2,539.866
2. Frais de recherches de fonds	791.575	128.329	732.751	351.386
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	476.168	106.168	504.704	331.335
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	315.407	22.160	228.047	20.051
3. Frais de fonctionnement	462.811	259.517	410.865	234.129
4. Dotations aux provisions et dépréciations	40.788	33.671	26.614	-
5. Impôt sur les bénéfices	6.901	-	1.965	-
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	887.798	887.798	773.046	723.046
TOTAL	7,187.751	4,487.714	6,655.041	4,374.036
Excédent ou déficit	449.309	449.309	445.065	0

Contributions volontaires en nature en K€	2023		2022	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
Produits par origines				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	6,230.942	6,230.942	5,544.754	5,544.754
Bénévolat	6,230.942	6,230.942	5,544.754	5,544.754
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public	520.571		344.878	
3. Concours publics en nature	0		0	
TOTAL	6,751.513	6,230.942	5,889.632	5,544.754
Charges par destinations				
1. Contributions volontaires aux missions sociales	6,215.829	6,215.829	5,553.058	5,553.058
Réalisées en France	6,162.152	6,162.152	5,483.486	5,483.486
Réalisées à l'étranger	53.678	53.678	49.572	49.572
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	7.557	7.557	5.848	5.848
3. Contributions volontaires au fonctionnement	528.128	7.557	350.726	5.848
TOTAL	6,751.513	6,230.942	5,889.632	5,544.754

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION

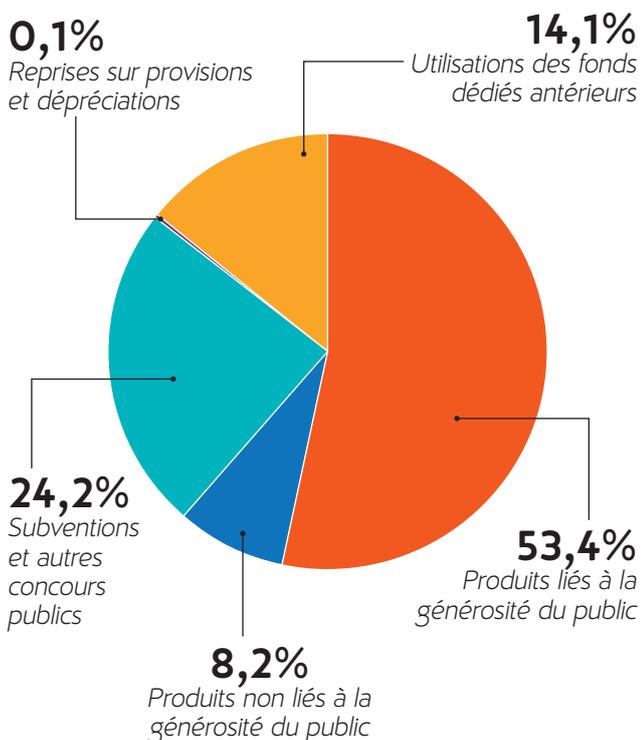
Le modèle du compte de Résultat par Origine et par Destination a été construit sur la base de l'Art. 432-2 règlement comptable ANC n° 2018-06.

Ce modèle établi à partir du compte de résultat et d'éléments issus de la comptabilité analytique vise à mieux mettre en valeur les produits et charges liés à la générosité du public.

1. PRODUITS DE L'EXERCICE

Le total des produits enregistrés par France Parrainages en 2023 s'élève à 7 637k€. Comme les années passées, ces produits proviennent très majoritairement de la **générosité du public (67,5%)⁵** et plus largement de **fonds privés (75,7%)⁶**. Par rapport à 2022, les produits collectés en 2023 sont en hausse de +7,6%, soit +537 k€. Cette hausse provient pour +127% de la générosité public et non public, +19% des subventions et autres concours public et -40% de l'utilisation des fonds dédiés antérieurs.

Répartition des produits collectés en 2023



(5) Produits liés à la générosité du public et utilisation des fonds dédiés antérieurs.

(6) Produits liés à la générosité du public, l'utilisation des fonds dédiés antérieurs et produits non liés à la générosité du public.

(7) Total des produits hors reprises sur provisions et dépréciations et utilisations des fonds dédiés antérieurs.

1.1 Produits liés à la générosité du public

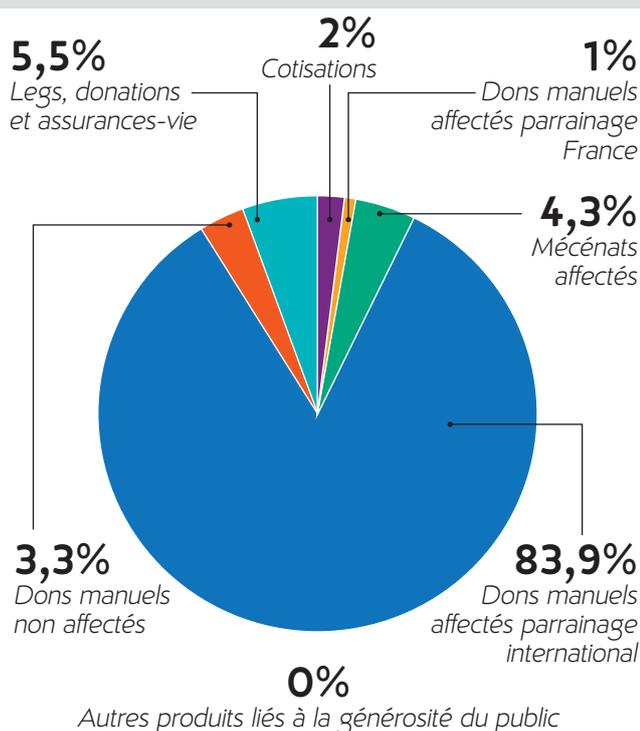
La catégorie Produits liés à la générosité du public correspond au montant des contributions de toute nature (parrainages, dons, legs, et produits associés) effectuées par des personnes physiques, y compris les cotisations des membres.

Ils s'élèvent à 4 077 k€ en 2023, soit **53,4% des produits enregistrés et 62,2% des produits collectés⁷**. Ils sont en augmentation par rapport à 2022 de +438 k€ soit +12%, ceci tient compte du changement d'affectation des produits liés à la générosité des entreprises pour un montant de 177 k€ classées désormais en mécénat au lieu de parrainage des entreprises. À iso périmètre l'augmentation serait de +261 k€ soit +7,2%. Les dons manuels ont augmenté de +111 k€, les legs et assurances vie de +155 k€, les cotisations sans contreparties ont légèrement augmenté de +0,9% et les autres produits ont diminué de -5 k€. France Parrainages comptait 2 241 Adhérents fin 2023.

Comme les années précédentes, les produits issus de la générosité du public de France Parrainages se caractérisent par :

- un très fort taux d'affectation inhérent à l'activité de France Parrainages : en 2022, 89% des produits issus de la générosité du public sont affectés par les donateurs. Il s'agit très majoritairement des montants versés chaque mois par les parrains au titre du parrainage international ;
- un très fort taux de financement du parrainage international par la générosité du public qui, à l'inverse, ne représente qu'un très faible taux de financement du parrainage de proximité en France, celui-ci restant très majoritairement financé grâce à des subventions publiques et dans une moindre mesure au mécénat privé.

Répartition par affectation



1.2 Produits non liés à la générosité du public

Cette catégorie correspond (i) aux montants collectés auprès de personnes morales privées (fondations, associations, fond...), et (ii) à d'autres produits non liés à la générosité du public (produits financiers, transferts de charges...).

Les produits non liés à la générosité du public s'élèvent en 2023 à 627 k€. Ils représentent **9,6% des produits collectés⁸ et 8,2% du total des produits enregistrés par France Parrainages** en 2023, soit une augmentation de +243 k€, soit +63,4% par rapport à l'année précédente. À iso périmètre (Mécénats d'entreprises désormais en section produits liés à la générosité du public), l'augmentation aurait été de +245 k€.

Les contributions sans contrepartie ont augmenté de +420 k€, soit +255% grâce à une nouvelle contribution de la Fondation FDJ (La Française des Jeux) pour +300 k€, Le Fond Mura pour 90k € et La Fondation Roi Baudouin pour 80 k€⁸. Les autres produits non liés à la générosité du public ont diminué de -1,4 k€, soit -3,1%.

1.3 Subventions et autres concours publics

La catégorie Subventions et autres concours publics correspond essentiellement aux subventions versées par les conseils départementaux en faveur du parrainage de proximité en France mais aussi depuis plus récemment aux subventions d'organismes gouvernementaux pour soutenir le développement de ce type de parrainage et les actions de mentorat.

Les subventions et autres concours publics reçus en 2023 par France Parrainages s'élèvent à 1 847 k€ en hausse de 5,8% par rapport à 2022, soit + 100 k€. Cette hausse provient de l'augmentation des subventions dans le cadre du déploiement territorial du parrainage de proximité en France. Les subventions publiques représentent **28,2% des produits collectés et 24,2% des produits enregistrés par France Parrainages** en 2023.

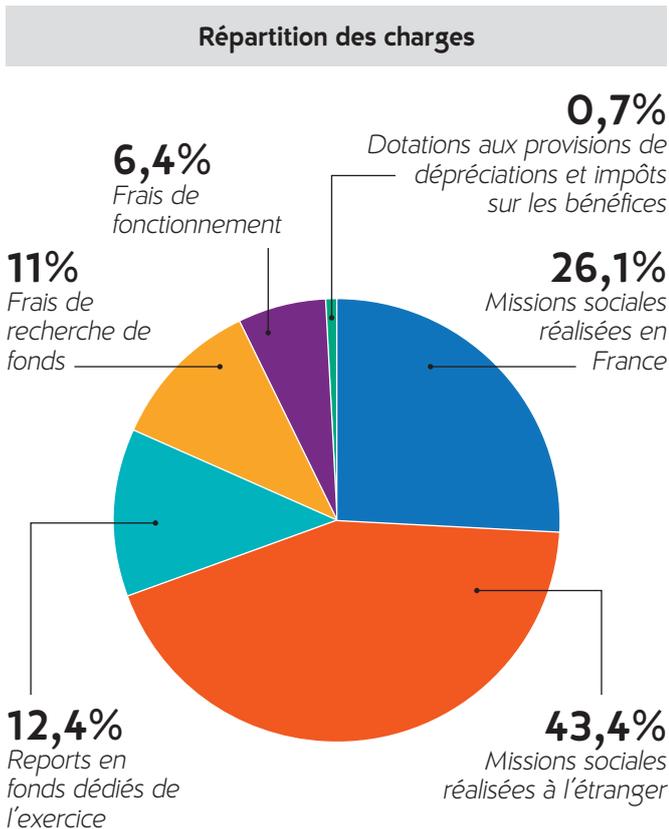
1.4 Utilisations des fonds dédiés antérieurs

Le poste Utilisations des fonds dédiés antérieurs correspond aux produits affectés collectés antérieurement à 2023 et utilisés en 2023. Cela concerne principalement les montants collectés au titre du parrainage international au quatrième trimestre 2022 et qui ont été reversés sur le terrain, après déduction des frais de gestion, au mois de janvier 2023.

(8) La liste complète des contributeurs est à consulter dans le rapport d'activité.

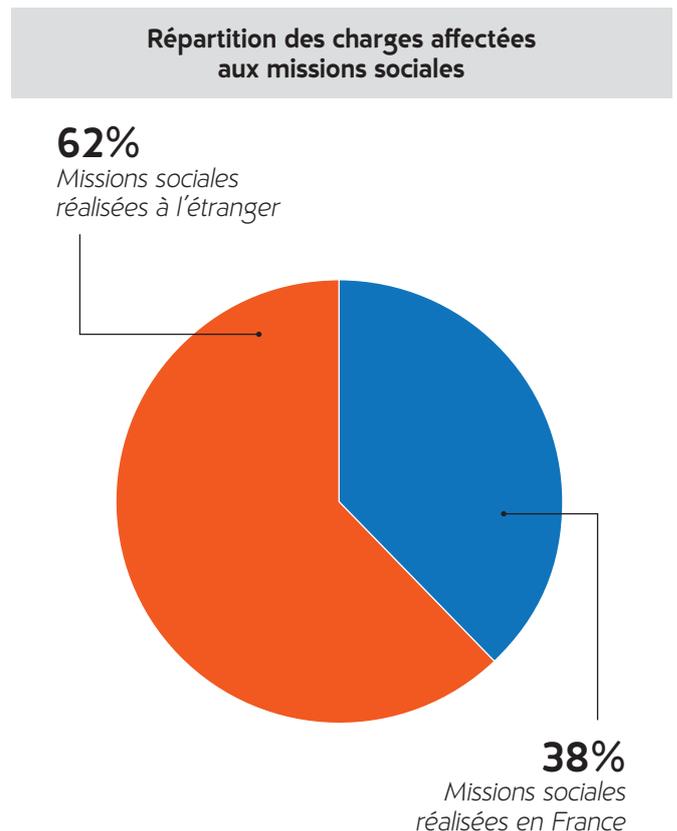
2. CHARGES DE L'EXERCICE

Le total des charges de France Parrainages pour l'année 2023 s'élève à 7 188 k€, en hausse de +8% par rapport à l'année dernière. Cette hausse s'explique par une augmentation des dépenses liées aux missions sociales de +288 k€, par un effort accru en termes de recherche de fonds de +59 k€, une augmentation des reports en fonds dédiés de +115 k€ et par à une augmentation des frais de fonctionnement de +52k€ et une augmentation des dotations aux provisions/dépréciations et impôt de + 19k€.



Les missions sociales de France Parrainages se répartissent entre :

- celles réalisées en France qui comprennent à la fois le parrainage de proximité d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes et aussi depuis plus récemment de mineurs isolés ;
- celles réalisées à l'international, regroupant à la fois les parrainages individuels et les financements de projets de développement au bénéfice des enfants parrainés.



2.1 Missions sociales

Les missions sociales effectuées par France Parrainages consistent en la mise en place, l'animation et le suivi de parrainages d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes, en France et à l'étranger.

Pour l'année 2023, les charges de France Parrainages liées à ses missions sociales s'élèvent à 4 998 k€, en augmentation de 6,1% par rapport à l'année précédente. Les missions sociales représentent **69,5% du total des charges de France Parrainages en 2023 et 79,8% hors reports en fonds dédiés de l'exercice et dotations aux provisions et dépréciations.**

Si les actions à l'international représentent, en 2023, 62% des dépenses affectées aux missions sociales de France Parrainages, l'équilibre entre actions à l'international et actions en France est tout autre si l'on prend également en compte la contribution en nature des parrains et des autres bénévoles. En prenant en compte à la fois les dépenses liées aux missions sociales et les contributions en nature liées à ces missions sociales (valorisées à 6 264 k€ en 2023), les charges de France Parrainages liées aux missions sociales se répartissent de la manière suivante :

- parrainage international (3 221 k€) : 27% ;
- parrainage de proximité en France (8 041 k€) : 68%.

Cette répartition des charges entre actions en France et à l'international est bien plus représentative des activités de France Parrainages que le rapport induit par la seule prise en compte des dépenses inscrites au compte de résultat.

PARRAINAGE EN FRANCE

Les charges liées au parrainage de proximité en France sont constituées :

- pour l'essentiel, par les frais de personnel nécessaires à la mise en place et au suivi des parrainages et les dépenses associées (principalement locaux et fonctionnement) ;
- pour le solde, par des dépenses liées à la recherche de parrains et aux activités des enfants parrainés.

En 2023, les charges liées au parrainage de proximité en France s'élèvent à 1 879 k€, en hausse de 9,8% par rapport à 2022. Cette hausse s'explique par l'ouverture de l'antenne de Seine-et-Marne, les coûts liés au développement des activités des autres antennes ainsi que les frais de personnel, frais de fonctionnement et les coûts liés aux campagnes de notoriété et recrutement de parrains.

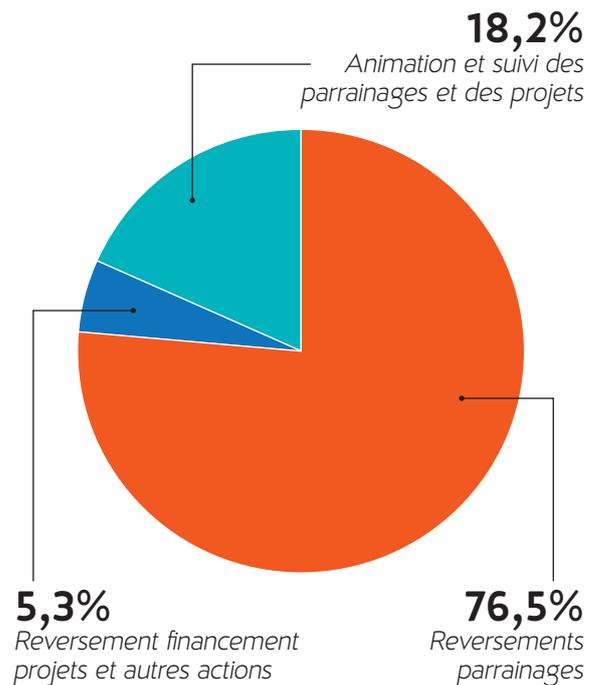
PARRAINAGE À L'INTERNATIONAL

Les charges liées aux missions sociales à l'international s'élèvent, en 2023, à 3 119 k€. Elles sont en augmentation de +4% par rapport à l'an dernier tant en ce qui concerne les montants reversés sur le terrain que les coûts liés à l'animation et au suivi des parrainages à l'international.

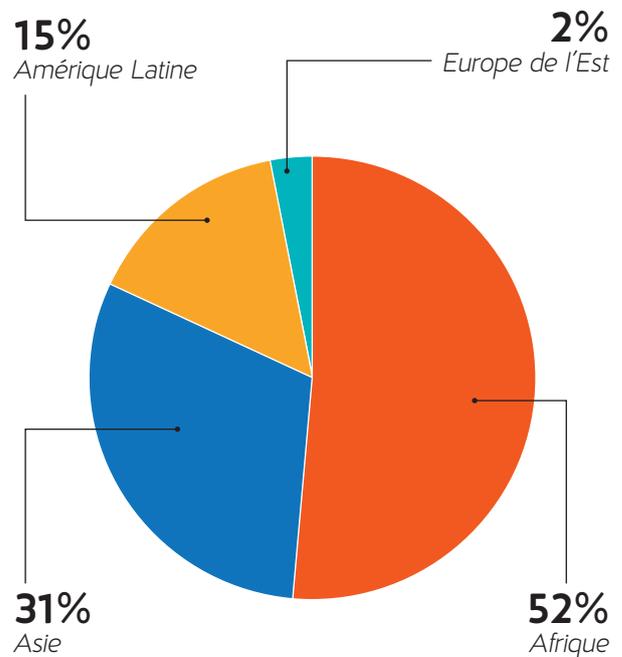
Les dépenses liées au pôle international se répartissent de la manière suivante :

- 2 384.7 k€ reversés dans le cadre de parrainages, en augmentation de +2% par rapport à l'an dernier. En relation avec les montants collectés au titre du parrainage international. Aussi les taux de reversement sur le terrain n'ont pas été modifiés depuis mi-2018. Sauf exception, le taux de reversement sur le terrain s'élève toujours à 75% ;
- 166.2 k€ reversés dans le cadre du financement de projets de développement et d'autres actions sociales qui visent à l'amélioration des conditions de vie des enfants parrainés et de leur famille, soit une diminution de -19% par rapport à 2022 ;
- 568 k€ utilisés pour l'animation et le suivi des parrainages et des projets internationaux, soit un montant en augmentation de +23,7% par rapport à 2022, en relation avec une augmentation du nombre de parrainages enregistrée par l'association et la décision de mettre en place un espace membre sur notre site internet pour les parrains et marraines.

Répartition des dépenses liées au parrainage international



Répartition par zone géographique des montants versés au titre des actions à l'international



2.2 Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds s'élèvent à 792 k€ en 2023, soit une hausse de +8% par rapport à 2022. Cette hausse s'explique principalement par l'activation d'un certain nombre de campagnes afin de recruter des nouveaux donateurs et parrains. Au total, **les frais de recherche de fonds représentent 11% du total des charges de France Parrainages et 12,7% hors reports en fonds dédiés de l'exercice et dotations aux provisions et dépréciations.**

2.3 Frais de fonctionnement de l'organisme

Les frais de fonctionnement de l'organisme s'élèvent à 463 k€ en 2023, soit **6,4% du total des charges de France Parrainages et 7,4% hors reports en fonds dédiés de l'exercice et dotations aux provisions et dépréciations.** Les frais de fonctionnement de l'organisme sont en augmentation de +12,6% en 2023 par rapport à 2022. Cette augmentation est essentiellement liée aux coûts de l'énergie, à la hausse des loyers, au nombre de licences informatiques lié à l'augmentation du nombre de personnel et la mise en œuvre d'un projet d'automatisation des états financiers.

2.4 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Le poste Reports en fonds dédiés de l'exercice correspond aux produits collectés en 2023, affectés par les donateurs et non encore utilisés fin 2023. Cela concerne principalement les montants collectés au titre du parrainage international au quatrième trimestre 2023 et qui ont été reversés sur le terrain, après déduction des frais de gestion, au mois de janvier 2024.

3. LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Produits moins charges, les comptes 2023 de France Parrainages font ressortir un excédent de 449 k€ soit une augmentation de +4k€ par rapport au résultat de 2022 de 445 k€.

Après affectation aux réserves de l'excédent de l'exercice de 449 k€, les fonds propres de l'association s'élèveront à 1 530 k€.

4. LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 6 752 k€ en 2023, soit une augmentation de 862 k€, +15% par rapport à 2022. Elles se répartissent entre :

- la valorisation du temps consacré par les parrains et marraines à leurs filleuls dans le cadre du parrainage de proximité qui représente en 2023 un montant de 6 154 k€ soit une augmentation de +12,4% par rapport à 2022 liée au nombre de filleuls accompagnés ;
- le mécénat de compétences dont a bénéficié l'association et valorisé à 509 k€ soit une augmentation de +48% par rapport à 2022 ;
- un don en nature pour 11 k€.
- la valorisation du bénévolat dont a bénéficié l'association au-delà du temps consacré aux filleuls par leurs marraines et parrains pour un montant de 77 k€ soit une augmentation de +8,7% par rapport à 2022.

5. LA SITUATION DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2023, la trésorerie nette⁹ de France Parrainages s'élève à 2 608 k€, en augmentation de +211 k€ par rapport à 2022.

Le montant de la trésorerie de France Parrainages demeure à fin 2023 très supérieure à celui des fonds dédiés¹⁰ qui s'élève à 999 k€ au 31 décembre 2023.

6. LES RÉSERVES ET LES FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2023, après affectation de l'excédent de l'exercice de 449 k€, les réserves s'élèveront à 1 469 k€.

Les fonds propres totaux s'élèveront à 1 530 k€ : ils comprennent les fonds propres statutaires à hauteur de 61 k€, les réserves et le résultat de l'année.

France Parrainages pilote ses fonds en fonction de trois indicateurs ;

- le premier indicateur permet d'évaluer l'indépendance financière de l'association, sachant que les commissaires aux comptes considèrent qu'un pourcentage de 20% serait jugé comme insuffisant. Chez France Parrainage, les fonds propres représentent 46,7% du total du passif du bilan.

Les deux autres indicateurs analysent la couverture des charges d'exploitation et la constitution en termes de produits d'exploitation. Les fonds propres représentent :

- 4,11 mois de charges d'exploitation (hors reversement parrainages monde), ce qui correspond à l'objectif de France Parrainages d'avoir des fonds associatifs qui peuvent couvrir entre 3 et 6 mois de charges ;
- 3,77 mois de produits d'exploitation (hors reversement parrainages monde), ce qui correspond à l'objectif de France Parrainages d'avoir des fonds associatifs supérieurs à 3 mois de produits d'exploitation.

(9) Disponibilités et placements bancaires, valeurs mobilières de placements moins les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

(10) Ce sont les dons et financements reçus sur l'exercice 2023 et non utilisés au 31 décembre 2023.

LES COMPTES DE L'ANNÉE 2023



© France Parrainages

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTES ANNUELS

en euros

CFPE FRANCE PARRAINAGES

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Bilan au 31/12/2023

PLACE VICTOR HUGO
94270 LE KREMLIN BICETRE

SIRET : 77569197500178

NAF : 8899A

Sommaire

Dossier - page de garde	1
Sommaire	2
BILAN	
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
COMPTE DE RÉSULTAT	
Compte de résultat	5
Compte de résultat (Suite)	6
ANNEXE	
Règles et méthodes comptables	7
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	14
Etat des provisions et dépréciations	15
Etat des créances et dettes	16
Charges à payer et produits à recevoir	17
Produits et charges constatés d'avance	18
Détail des legs, donations et assurance-vie	19
Compte de résultat par origine et destination	20
Compte de résultat par origine et destination (Suite)	21
Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public	22
Variation des fonds dédiés et reportés	23
Variation des fonds propres art.432.22	24

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	165 809	165 809		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	204 715	204 715		
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	295 018	207 730	87 289	63 315
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	56 530		56 530	141 530
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 327		9 327	6 985
TOTAL I	731 399	578 254	153 146	211 830
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	45 531	41 242	4 290	4 450
Créances reçues par legs ou donations	44 607		44 607	17 199
Autres	1 013 636		1 013 636	952 822
Valeurs mobilières de placement	5 045	100	4 945	3 889
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 068 259		2 068 259	1 899 709
Charges constatées d'avance	61 488		61 488	105 069
TOTAL III	3 238 566	41 342	3 197 224	2 983 138
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	3 969 965	619 596	3 350 370	3 194 968

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	60 979	60 979
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	1 020 024	481 095
Autres réserves		
Report à nouveau		93 864
Excédent ou déficit de l'exercice	449 309	445 065
Situation nette	1 530 312	1 081 003
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	1 530 312	1 081 003
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	101 137	158 729
Fonds dédiés	998 951	1 189 866
TOTAL III	1 100 088	1 348 595
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	68 610	64 389
TOTAL IV	68 610	64 389
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 235	20 907
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	199 484	152 262
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	318 597	286 364
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	22 984	44 870
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	106 059	196 577
TOTAL V	651 359	700 980
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	3 350 370	3 194 968

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	81 097	80 364
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	2 209	7 399
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 847 245	1 744 510
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	3 594 957	3 484 334
Mécénats	176 674	175 210
Legs, donations et assurances-vie	159 893	44 555
Contributions financières	584 577	164 796
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	16 853	69 094
Utilisations des fonds dédiés	958 712	1 317 212
Autres produits	3 566	3 108
TOTAL I	7 425 782	7 090 580
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 379 205	1 269 719
Aides financières	2 567 662	2 559 541
Impôts, taxes et versements assimilés	170 750	141 600
Salaires et traitements	1 411 709	1 293 453
Charges sociales	650 981	568 325
Dotations aux amortissements et dépréciations	36 467	22 497
Dotations aux provisions	4 221	4 000
Reports en fonds dédiés	767 798	778 046
Autres charges	9 415	6 463
TOTAL II	6 998 207	6 643 644
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	427 576	446 936
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	28 752	9 525
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	117	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	28 869	9 525
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	100	117
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	100	117
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	28 769	9 408
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	456 345	456 344

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	135	9 315
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	135	9 315
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-135	-9 315
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	7 454 652	7 100 106
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	7 005 343	6 655 041
EXCÉDENT OU DÉFICIT	449 309	445 065

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	10 641	
Prestations en nature	509 930	344 878
Bénévolat	6 230 942	5 544 754
TOTAL	6 751 513	5 889 632
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	10 641	
Prestations en nature	509 930	344 878
Personnel bénévole	6 230 942	5 544 754
TOTAL	6 751 513	5 889 632

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 3 350 370 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 449 309 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvres :

Définies par l'article 3 des statuts de CFPE - France Parrainages, les missions sociales exercées par CFPE - France Parrainages ont pour but de venir en aide aux enfants en difficulté, d'améliorer les conditions de la protection de l'enfance, de contribuer au développement tant moral que physique de l'enfant et d'apporter son appui aux parents.

A ce titre, CFPE - France Parrainages intervient principalement dans la mise en place, l'animation et le suivi de parrainages d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes, tant en France qu'à l'étranger. De manière complémentaire à ses activités de parrainages, CFPE - France Parrainages participe également au financement de projets de développement dans les pays, hors la France, où des enfants sont parrainés grâce à CFPE - France Parrainages.

Faits caractéristiques

L'ouverture de l'antenne de Seine et Marne à Melun constitue un évènement majeur au titre de l'exercice clos au 31/12/2023.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Il n'y a pas d'événements significatifs postérieurs à compter de la clôture.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| • Logiciels | 1 à 3 ans, |
| • Constructions | 15 à 20 ans, |
| • Agencements et aménagements | 10 à 20 ans, |
| • Installations et agencements divers | 3 à 15 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | 3 à 5 ans, |
| • Matériel de transport | 3 à 5 ans. |

Disponibilités :

Le portefeuille de l'association au 31 Décembre 2023 se décompose comme suit :

Portefeuille Titres : 5 045 euros
Compte à terme : 110 073 euros
Disponibilités : 1 958 186 euros

Les éventuelles provisions pour dépréciation sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

A la clôture, il y a une moins-value latente qui a été comptabilisée sur l'exercice pour 100€.

L'imposition des revenus des valeurs mobilières s'élève à 6 901€ pour l'exercice 2023.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Il s'agit d'une provision pour départ à la retraite pour 68 610€.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2023) en tenant compte des éléments suivants :

paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
données spécifiques à l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
taux d'actualisation retenu à 3,17%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 68.610 euros.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le montant de fonds dédiés inscrits au bilan de CFPE-France Parrainages au 31/12/2023 correspondent très majoritairement aux montants collectés au titre du parrainage international lors des trois derniers mois de l'année 2023 et qui seront reversés sur le terrain au mois de janvier 2024.

Cautions et Garanties :

Dans le cadre de la convention de gestion de trésorerie signée entre CFPE - France Parrainages et la Fondation pour l'Enfance, la Fondation pour l'Enfance garantit à France Parrainages le capital et les intérêts de la trésorerie placée par France Parrainages auprès de la Fondation pour l'Enfance au titre de cette convention.

A la clôture de l'exercice, cette garantie s'élève à 538 657 €.

Contributions volontaires en nature

L'association a bénéficié de nombreuses heures de bénévolat au cours de l'exercice.

Concernant le parrainage en France, l'évaluation du temps passé par les parrains avec leurs filleuls a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

- Le nombre moyen de filleuls en France au cours de l'année 2023 s'élève à 724;
- Chaque filleul passe un weekend sur deux avec son ou ses parrain(s), soit environ 1 000 heures par an consacrés à chaque filleul par son ou ses parrain(s) ;
- 50% de ce temps de partage est retenu pour la valorisation du bénévolat ;
- Chaque heure offerte par les parrains est valorisée sur la base d'un taux de 17 €.

Sur la base des hypothèses énoncées ci-dessus, l'estimation du bénévolat parrainage France s'élève donc pour l'exercice à 6.154.000 €.

Concernant le parrainage international, le temps consacré par les parrains à leurs filleuls est très divers et a été jugé non évaluable.

Enfin, au-delà du parrainage, l'association a bénéficié d'un grand nombre d'heures de bénévolat au cours de l'exercice.

Ce bénévolat, indispensable au développement et au fonctionnement de l'association, a été évalué à 4.526 heures pour l'année 2023, soit un montant de 76.942€ en se fondant sur une valorisation de l'heure offerte de 17 €.

Il convient d'ajouter à ces contributions en bénévolat le mécénat de compétences dont bénéficie France Parrainages, qui a représenté un montant de 509.930€ au cours de l'exercice.

Rémunérations versées à certains dirigeants

Les trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés de France Parrainages sont le Président, la Trésorière et la Directrice Générale.

Le Président et la Trésorière étant bénévoles, ils ne perçoivent aucune rémunération de la part de l'association.

Parmi les trois plus hauts cadres dirigeants, seule la Directrice Générale est rémunérée par l'association.

Indiquer la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants reviendrait donc à divulguer la rémunération de la Directrice Générale ce que l'association ne souhaite pas.

Compte de résultat par origine et par destination :

Le compte de résultat par origine et par destination présenté ci-après a été construit pour l'année 2023 sur la base de l'Art. 432-2 règlement comptable ANC n° 2018-06.

Produits par origine

Produits liés à la générosité du public :

- Cotisations manuelles sans contrepartie : il s'agit des cotisations versées par les membres de l'association conformément à ses statuts ;
- Dons manuels : ce poste comprend notamment les montants versés au titre du parrainage, les montants versés par des particuliers pour le financement de projet ainsi que les dons non affectés effectués au profit de l'association. Pour rappel, les dons manuels affectés par le donateur et non utilisés en totalité à la clôture de l'exercice font l'objet d'une constatation en fonds dédiés;
- Legs, donations et assurances-vie : il s'agit des legs et assurances-vie au titre desquels France Parrainages a bénéficié d'un versement au cours de l'exercice;
- Autres produits liés à la générosité du public : ce poste comprend notamment les loyers de fermage reçus au titre de legs en cours de réalisation.

Produits non liés à la générosité du public :

- Parrainage des entreprises : il s'agit des montants reçus au titre du mécénat d'entreprises ou de fondations avec contrepartie ;
- Contributions financières sans contrepartie : il s'agit des montants reçus au titre du mécénat d'entreprises ou de fondations sans contrepartie. A noter que le mécénat de compétences n'est pas inclus dans ce poste mais est comptabilisé en contribution volontaire en nature ;
- Autres produits non liés à la générosité du public : Ce poste est constitué des revenus correspondant aux placements financiers, de refacturations diverses et d'indemnités reçues au titre de congés maladie ou de congés maternité.

Subventions et autres concours publics

Ce poste est principalement constitué des subventions publiques versées par les différents organismes publics soutenant le parrainage en France. Au premier rang de ces organismes figurent les conseils départementaux où des parrainages sont accompagnés par CFPE-France Parrainages.

Charges par destination :

Les charges sont réparties par destination en se fondant sur la comptabilité analytique de l'association.

Mission sociales

Définies par l'article 3 des statuts de CFPE - France Parrainages, les missions sociales exercées par CFPE - France Parrainages ont pour but de venir en aide aux enfants en difficulté, d'améliorer les conditions de la protection de l'enfance, de contribuer au développement tant moral que physique de l'enfant et d'apporter son appui aux parents.

A ce titre, CFPE - France Parrainages intervient principalement dans la mise en place, l'animation et le suivi de parrainages d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes, tant en France qu'à l'étranger. De manière complémentaire à ses activités de parrainages, CFPE - France Parrainages participe également au financement de projets de développement dans les pays, hors la France, où des enfants sont parrainés grâce à CFPE - France Parrainages.

Les charges liées aux missions sociales sont principalement constituées par :

Les reversements aux partenaires de l'association à l'étranger des montants collectés au titre du parrainage, déduction faite des frais de gestion ;

Les coûts directement affectés à chaque mission sociale au premier rang desquels les charges de personnel, les locaux et autres frais inhérents aux missions sociales (par exemple honoraires de psychologues ou frais de mission à l'étranger) ;

Les coûts indirects associés à chaque mission sociale comme par exemple les coûts liés à l'animation du réseau de parrains, les coûts liés à la recherche de nouveaux parrains en France et 50% des coûts liés à la direction générale tel qu'estimé sur la base des temps effectifs passés.

Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds correspondent à la conception, l'envoi et la diffusion d'outils destinés à la collecte de fonds (mailings etc.) ainsi que les frais du personnel dédié à la recherche de fonds et à la gestion de la base de donateurs. 25% des coûts liés à la direction générale sont également comptabilisés en frais de recherche de fonds, estimation réalisée sur la base des temps effectifs passés.

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement représentent les frais de structure, direction, comptabilité et services généraux. Ce poste inclut 25% des coûts liés à la direction générale, le solde étant réparti entre les missions sociales et les frais de recherche de fonds.

Affectation par destination des produits liés à la générosité du public

Les règles retenues par CFPE - France Parrainages quant à l'affectation par destination des produits liés à la générosité du public sont, dans l'ordre, les suivantes :

Affectation de l'ensemble des ressources affectées :

Affectation aux missions sociales concernées des ressources affectées liés à la générosité du public ainsi que des ressources affectées collectées auprès de mécènes et des subventions publiques ;

Affectation aux frais de recherche de fonds des ressources collectées grâce au mécénat afin de développer la collecte et la notoriété de France Parrainages ;

Affectation aux frais de fonctionnement de l'organisme des cotisations perçues ;

- Dans l'hypothèse où les ressources affectées à une mission sociale seraient supérieures aux emplois de l'exercice relatifs à cette mission sociale, affectation de l'excédent de ressources de la manière suivante : 50% en frais de fonctionnement de l'organisme et 50% en frais de recherche de fonds dans la limite des montants de frais de fonctionnement de l'organisme et de frais de recherche de fonds à couvrir ;

- Affectation des ressources non affectées collectées auprès du public de la manière suivante :

Affectation prioritaire au solde éventuel à financer des missions sociales ;

Affectation du solde éventuel après affectation prioritaire comme suit : 50% en frais de fonctionnement de l'organisme et 50% en frais de recherche de fonds ;

- Affectation du mécénat non affecté selon les mêmes règles que celles énoncées ci-dessus pour les ressources non affectées collectées auprès du public.

Ressources provenant de l'étranger

ETAT DU CONTRIBUTEUR	MONTANT TOTAL DES RESSOURCES
ALLEMAGNE	9 446,00€
AUSTRALIE	38,00€
BELGIQUE	562,00€
CANADA	83 411,00€
CHINE	1 252,50€
COLOMBIE	348,00€
DANEMARK	348,00€
ÉMIRATS ARABES UNIS	523,00€
ESPAGNE	838,00€
ÉTATS-UNIS	4 987,88€
INDE	48 019,90€
IRLANDE	261,00€
ISRAEL	510,00€
ITALIE	288,00€
LUXEMBOURG	3 240,00€
MAROC	9 268,11€
MEXIQUE	140,00€
MONACO	1 158,00€
NOUVELLE-ZELANDE	1 051,00€
PAYS-BAS	76,00€
PORTUGAL	1 766,00€
ROUMANIE	500,50€
ROYAUME-UNI	3 541,48€
SUEDE	498,00€
SUISSE	11 824,00€
TANZANIE	456,00€
TURQUIE	735,00€
VIETMAN	75,00€
TOTAL	185 510,37€

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 434-4 est mise à la disposition du public :

- au siège de l'association , situé 23 place Victor Hugo, 94270 Le Kremlin Bicêtre.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	165 809		
TOTAL	165 809		
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions	204 715		
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	14 874		
Matériel :			
- De transport	34 198		44 390
- De bureau et informatique, mobilier	187 715		13 841
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	141 530		35 000
TOTAL	583 032		93 231
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	6 985		3 000
TOTAL	6 985		3 000
TOTAL GÉNÉRAL	755 827		96 231

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			165 809	
TOTAL			165 809	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencements et aménagt. const.			204 715	
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencements et aménagt. divers			14 874	
Matériel :				
- De transport			78 588	
- De bureau et informatique, mobilier			201 556	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés			56 530	
TOTAL			556 263	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	658		9 327	
TOTAL	658		9 327	
TOTAL GÉNÉRAL	658	120 000	731 399	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice		Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		165 809			165 809
TOTAL		165 809			165 809
Terrains					
Constructions : - Sur sol propre					
- Sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		204 715			204 715
Installations techniques, matériel et outillage industriel					
Installations générales, agencements et aménagements divers		871	1 487		2 358
Matériel de transport		19 398	17 196		36 593
Matériel de bureau et informatique, mobilier		153 205	15 574		168 778
Emballages récupérables et divers					
TOTAL		378 187	34 257		412 445
TOTAL GÉNÉRAL		543 997	34 257		578 254

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES			REPRISES NON VENTILÉES			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
- Reconstitution des gisements				
Provisions pour :				
- Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Risques et charges				
- Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
Provisions pour :				
- Pensions et obligations	64 389	4 221		68 610
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II	64 389	4 221		68 610

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
- Incorporelles				
- Corporelles				
Immobilisations :				
- Biens reçus par legs ou donations				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	46 032	2 209	7 000	41 242
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres provisions pour dépréciation	117	100	117	100
TOTAL III	46 149	2 309	7 117	41 342
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	110 538	6 530	7 117	109 952
- D'exploitation		2 209	7 000	
Dont dotations et reprises : - Financières		100	117	
- Exceptionnelles				

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	9 327		9 327
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	41 242	41 242	
Clients, usagers et comptes rattachés	4 290	4 290	
Reçues sur legs ou donations	44 607	44 607	
Personnel et comptes rattachés	631	631	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 828	1 828	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	443 765	443 765	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	567 413	567 413	
Charges constatées d'avance	61 488	61 488	
TOTAL	1 174 589	1 165 262	9 327

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	4 235	4 235		
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	199 484	199 484		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	125 264	125 264		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	139 855	139 855		
Impôts sur les bénéfices	6 901	6 901		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	46 577	46 577		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	22 984	22 984		
Produits constatés d'avance	106 059	106 059		
TOTAL	651 359	651 359		

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 235	4 890
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 844	78 291
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	193 895	186 797
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	244 975	269 978

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations	44 607	17 199
Autres créances	20 584	48 088
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	65 191	65 287

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	31/12/2022
Produits :	- D'exploitation	106 059	196 577
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		106 059	196 577

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	31/12/2022
Charges :	- D'exploitation	61 488	105 069
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		61 488	105 069

Détail des legs, donations et assurance-vie

Produits	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	25 076
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article L.213-9	77 226
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	120 000
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	120 000
TOTAL	342 301

Charges	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	120 000
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	62 408
TOTAL	182 408

SOLDE DE LA RUBRIQUE	159 893
-----------------------------	----------------

Compte de résultat par origine et destination

Produits et charges par origine et destination	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie	81 097	81 097	80 363	80 363
Dons, legs et mécénats				
Dons manuels	3 594 957	3 594 957	3 484 334	3 484 334
Legs, donations et assurance-vie	222 301	222 301	67 054	67 054
Mécénats	176 674	176 674		
Autres produits liés à la générosité du public	2 209	2 209	7 399	7 399
TOTAL I	4 077 238	4 077 238	3 639 150	3 639 150
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises			175 210	
Contributions financières sans contrepartie	584 577		164 796	
Autres produits non liés à la générosité du public	42 171		43 523	
TOTAL II	626 748		383 529	
Subventions et autres concours publics	III	1 847 245	1 746 723	
Reprises sur provisions et dépréciations	IV	7 117	35 991	
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	V	1 078 712	859 785	734 886
TOTAL (I à V)		7 637 060	4 937 023	4 374 036
Charges par destinations				
Missions sociales				
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme	1 878 627	59 149	1 710 655	66 331
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme	568 328	568 328	459 278	459 278
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	2 550 923	2 550 923	2 539 866	2 539 866
TOTAL I	4 997 878	3 178 400	4 709 799	3 065 475
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public	476 168	106 168	504 704	331 335
Frais de recherche d'autres ressources	315 407	22 160	228 047	20 051
TOTAL II	791 575	128 328	732 751	351 386
Frais de fonctionnement	III	462 811	259 517	410 866
Dotations aux provisions et dépréciations	IV	40 788	33 671	26 614
Impôt sur les bénéfices	V	6 901		1 965
Report en fonds dédiés de l'exercice	VI	887 798	887 798	773 046
TOTAL (I à VI)		7 187 751	4 487 714	6 655 041
EXCÉDENT OU DÉFICIT		449 309	449 309	445 065

Compte de résultat par origine et destination (Suite)

Contributions volontaires en nature	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origines				
Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	6 230 942	6 230 942	5 544 754	5 544 754
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL I	6 230 942	6 230 942	5 544 754	5 544 754
Contributions volontaires non liées à la générosité du public II	520 571		344 878	
Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL III				
TOTAL (I+II+III)	6 751 513	6 230 942	5 889 632	5 544 754
Charges par destinations				
Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	6 162 152	6 162 152	5 483 486	5 483 486
Réalisées à l'étranger	53 678	53 678	49 572	49 572
TOTAL I	6 215 830	6 215 830	5 533 058	5 533 058
Contributions volontaires à la recherche de fonds II	7 556	7 556	5 848	5 848
Contributions volontaires au fonctionnement III	528 128	7 556	350 726	5 848
TOTAL (I+II+III)	6 751 514	6 230 942	5 889 632	5 544 754

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

(Loi n°91-772 du 7 août 1991)

Emplois par destination	31/12/2023	31/12/2022	Ressources par origine	31/12/2023	31/12/2022
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Missions sociales			Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Cotisations sans contrepartie	81 097	80 364
Actions réalisées par l'organisme	59 148	66 331	Dons, legs et mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant en France			Dons manuels	3 594 957	3 484 334
Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurance-vie	222 301	67 054
Actions réalisées par l'organisme	568 328	459 278	Mécénats	176 674	
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant à l'étranger	2 550 923	2 539 866	Autres ressources liées à la générosité du public	2 209	7 398
TOTAL I	3 178 399	3 065 475			
Frais de recherche de fonds					
Frais d'appel à la générosité du public	106 168	331 335			
Frais de recherche d'autres ressources	22 160	20 051			
TOTAL II	128 328	351 386			
Frais de fonctionnement III	259 518	234 129			
TOTAL EMPLOIS	3 566 245	3 650 990	TOTAL RESSOURCES I	4 077 238	3 639 150
Dot. aux prov. et dépréciations IV	33 671		Rep. sur prov. et dépréciations II		
Reports en fonds dédiés de l'exercice V	887 798	723 046	Utilisat. des fonds dédiés anté. III	859 785	734 886
Excédent de la génér. du public de l'ex.	449 309		Déficit de la génér. du public de l'ex.		
TOTAL	4 937 023	4 374 036	TOTAL	4 937 023	4 374 036
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	481 096	481 096
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	449 309	
			(-) Invest. et (+) désinvest. nets liés à la générosité du public de l'ex.		
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	930 405	481 096

Contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Contributions volontaires aux missions sociales			Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France	6 162 152	5 483 486	Bénévolat	6 230 942	5 544 754
Réalisées à l'étranger	53 678	49 572	Prestations en nature		
TOTAL I	6 215 830	5 533 058	Dons en nature		
Contributions volontaires à la recherche de fonds II	7 556	5 848			
Contributions volontaires au fonctionnement III	7 556	5 848			
TOTAL	6 230 942	5 544 754	TOTAL	6 230 942	5 544 754

Fonds déd. liés à la génér. du public	31/12/2023	31/12/2022
Fonds dédiés en début d'exercice	1 189 866	1 711 533
(-) Utilisation	1 078 712	1 294 713
(+) Report	887 798	773 046
Fonds dédiés en fin d'exercice	998 952	1 189 866

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
	218 927		218 927				
TOTAL	218 927		218 927				
Contributions financières d'autres organismes							
	50 000					50 000	
TOTAL	50 000					50 000	
Ressources liées à la générosité du public							
	920 939	767 798	739 785			948 952	
TOTAL	920 939	767 798	739 785			948 952	
TOTAL GÉNÉRAL	1 189 866	767 798	958 712			998 952	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
	158 729	62 408	120 000	101 137
TOTAL	158 729	62 408	120 000	101 137
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL	158 729	62 408	120 000	101 137

Variation des fonds propres art.432.22

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	60 979				60 979
- dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
- dont générosité du public					
Écarts de réévaluation					
Réserves	481 095	445 065	93 864		1 020 024
- dont générosité du public					
Report à nouveau	93 864			93 864	
- dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	445 065	-445 065	449 309		449 309
- dont générosité du public					
Situation nette	1 081 003		543 173	93 864	1 530 312
- dont générosité du public					
Dotations consommables					
- dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 081 003		543 173	93 864	1 530 312
- dont générosité du public					

LES RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



©Alexandre Sattler - France Parrainages

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'ASSOCIATION

CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CFPE)
FRANCE PARRAINAGES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Siège social : 23, place Victor Hugo - 94270 LE KREMLIN BICETRE

D. Associations

8 rue Bayen
75017 Paris
Tel : +33 (0) 1 78 09 74 40

CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CFPE) FRANCE PARRAINAGES

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association CENTRE FRANÇAIS PROTECTION ENFANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CENTRE FRANÇAIS PROTECTION ENFANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

D. Associations

8 rue Bayen
75017 Paris
Tel : +33 (0) 1 78 09 74 40

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

D. Associations

8 rue Bayen
75017 Paris
Tel : +33 (0) 1 78 09 74 40

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

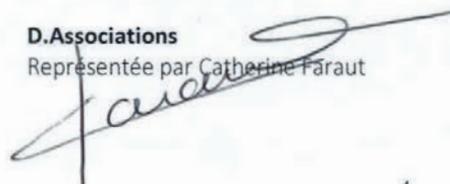
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 7 juin 2024

D.Associations

Représentée par Catherine Faraut



RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES
DE L'ASSOCIATION
CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CFPE)
FRANCE PARRAINAGES
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Siège social : 23, place Victor Hugo - 94270 LE KREMLIN BICETRE

*Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31/12/2023*

D. Associations

8 rue Bayen
75017 Paris
Tel : +33 (0) 1 78 09 74 40

CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE (CFPE) FRANCE PARRAINAGES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'organe délibérant,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les données de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Société de Commissariat aux comptes inscrites à la Compagnie de Paris
895 198 588 RCS Paris

D. Associations

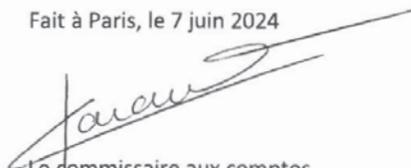
8 rue Bayen
75017 Paris
Tel : +33 (0) 1 78 09 74 40

➤ **Conventions de gestion de trésorerie entre la Fondation pour l'Enfance et CFPE – France Parrainages**

La Fondation pour l'Enfance et CFPE - France Parrainages ont signé une convention de gestion de trésorerie le 5 juillet 2011 pour une durée indéterminée. A travers cette convention, la Fondation pour l'Enfance offre à CFPE – France Parrainages le service d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ainsi, la trésorerie confiée par l'association est rémunérée au taux Euribor 3 mois + 1,5 points via un compte courant ouvert dans les livres de la Fondation pour l'Enfance. Le montant de la créance s'établit à 514 116,72 € au 31 décembre 2023. Un produit financier de 24 540.47 € a été comptabilisé sur l'exercice 2023 au titre de cette convention. Cette convention de trésorerie prendra fin le 30 juin 2024.

Administrateur concerné : Francis CANTERINI, également administrateur et président de la Fondation pour l'Enfance.

Fait à Paris, le 7 juin 2024



Le commissaire aux comptes
D.Associations SAS
Représenté par Catherine Faraut

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Société de Commissariat aux comptes inscrites à la Compagnie de Paris
895 198 588 RCS Paris



FRANCE
parrainages

“Un lien qui transforme la vie”



©France Parrainages



“ Un lien qui transforme la vie ”

france-parrainages.org

Siège : 23, place Victor Hugo • 94270 Le Kremlin-Bicêtre • Tél. : +33 (0)1 43 90 63 00 • Fax : +33 (0)1 43 90 63 07 • siege@france-parrainages.org
Association humanitaire, loi de 1901 - Créée en 1947, habilitée à recevoir des dons et des legs du public